Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260428-432026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	14
Absents	:	1
Délégation	:	0
Votants	:	14

Séance du 28/04/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, BURBAN Murielle, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickaël, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer

ABSENTS excusés : BRAUD Jérémy

Date de convocation : 20 avril 2026

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

432026	**Mise en place de la ligne de Trésorerie**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1611-7 ;

VU l'article L. 2122-22-3° du CGCT relatif à la délégation au Maire en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie (le cas échéant) ;

VU la proposition d'ouverture de crédit de trésorerie émise par le **Crédit Agricole du Morbihan** en date du [Date de réception] et valable jusqu'au 06/05/2026 ;

CONSIDÉRANT que la commune de BOHAL peut être confrontée à des décalages temporaires entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses de fonctionnement ou d'investissement ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de disposer d'une ligne de trésorerie permettant de couvrir ces besoins ponctuels de liquidités sans avoir recours à l'emprunt permanent ;

CONSIDÉRANT les conditions financières avantageuses proposées par l'établissement bancaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du **Crédit Agricole** selon les caractéristiques suivantes :

- **Montant plafond :** 100 000,00 € (Cent mille euros).
- **Durée :** 1 an.
- **Utilisation :** Tirages et remboursements par tranches de 5 000 € minimum.
- **Taux d'intérêt :** Taux variable basé sur l'**EURIBOR 3 mois moyen + une marge de 1,320 %** (soit, à titre indicatif en mars 2026, un taux de **3,429 %**). Le taux est "flooré" (taux plancher) le jour de l'édition du contrat.
- **Frais de mise en place :** 0,25 % du montant du plafond (soit 250 €).
- **Autres frais :** Néant (Pas de commission d'engagement, pas de commission de non-utilisation).
- **Règlement des intérêts :** Payables trimestriellement par débit d'office.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie correspondant, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de cette ligne de crédit.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260428-432026BOHAL-DE

Les crédits nécessaires au paiement des intérêts et des frais annexes seront inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 66 (Charges financières).

Le Conseil Municipal prend acte de la possibilité de consolider tout ou partie des sommes prélevées en prêt à moyen ou long terme, ce qui fera l'objet, le cas échéant, d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 28 avril 2026
Alain de CHABANNES, Maire